

<b>COMMUNE DE DOMONT</b>
--------------------------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 33  
Présents : 26  
Votants : 33  
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 08 décembre à dix-neuf heures trente minutes le conseil municipal, sur convocation adressée le vendredi 02 décembre 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes Régis Ponchard sise Parc de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Serge BIERRE, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Françoise MULLER, Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Martin KAMGUEN, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Claude SOLARZ, Monsieur Charles ABEHASSERA, Monsieur Michel WIECZOREK, Madame Rolande RODRIGUEZ, Madame Laurence LUBET, Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Artur GOMES, Monsieur Jérôme STEMPLEWSKI, Madame Katia BLASI, Madame Phan Maly NANTHAVONG, Monsieur Frédéric HOUSSAIS (à partir de 19H50), Madame Christèle AMELINEAU, Madame Aurélie DELMASURE, Monsieur Florent BALLIN, Monsieur Tristan LESENECHA, Madame Elisabeth LESAGE.

**POUVOIRS :**

Monsieur Christian GAY-PEILLER – Pouvoir à Madame Françoise MULLER,  
Monsieur Eric PONCHARD – Pouvoir à Monsieur Serge BIERRE,  
Monsieur Eric PERRE – Pouvoir à Monsieur Hervé COMMO,  
Madame Nathalie LEBLANC – Pouvoir à Madame Laurence LUBET,  
Madame Carine COSTA – Pouvoir à Monsieur Tristan LESENECHAL,  
Madame Pauline MARCENAT – Pouvoir à Madame Phan Maly NANTHAVONG  
Madame Nawel BOUFARES – Pouvoir à Madame Marie-France MOSOLO.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Claude SOLARZ.

<b>Personnel communal – Modification du tableau des effectifs</b>
---

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° DEL-2022-078 du 22 septembre 2022 portant approbation du tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité technique du 25 novembre 2022,

Considérant la volonté de favoriser le déroulement de carrière des agents de la collectivité dans le cadre des procédures d'avancement de grade et de promotion interne,

Considérant les mouvements de personnel survenus et les recrutements à venir,

Considérant que ces évolutions rendent nécessaire de modifier le tableau des effectifs,

Sur rapport de Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire délégué au Personnel communal,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des effectifs de la commune ci-annexé, prenant en compte l'ensemble des modifications décidées au cours de la présente séance ;

PRECISE que le tableau des effectifs vaut confirmation de création de postes, tous emplois, filières et statuts confondus.

Grade(s) créé(s)	NOMBRE
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4
Adjoint d'animation TC	10
Brigadier Chef principal	1

Grades supprimé(s)	NOMBRE
Attaché hors classe	1
Attaché principal	1
Attaché	2
Ingénieur	1
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
Technicien	2
Agent de maîtrise	3
Adjoint du patrimoine	1

Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Animateur territorial	1
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint d'animation TNC	10

**TABLEAU DES EFFECTIFS  
ETAT DU PERSONNEL - novembre 2022**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	effectif budgétaire novembre 2022	EFFECTIFS POURVUS
<b>EMPLOIS DE DIRECTION</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
Directeur général des services (10-20 000 hab.)	A	1	1
Directeur général Adjoint des services (10-20 000 hab.)	A	2	2
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>66</b>	<b>42</b>
Attaché hors classe	A	2	2
Attaché principal	A	1	1
Attaché	A	6	5
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	6	5
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	3	2
Rédacteur	B	3	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	17	8
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	16	12
Adjoint administratif	C	12	6
<b>TECHNIQUE</b>		<b>122</b>	<b>98</b>
Ingénieur principal (dont 1 CDI)	A	1	0
Ingénieur	A	2	1
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0
Technicien	B	3	2
Agent de maîtrise principal	C	6	5
Agent de maîtrise	C	3	2
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	8	3
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	19	12
Adjoint technique (dont 6 CDI)	C	54	50
Adjoint technique TNC (dont 5 CDI)	C	23	22
<b>SOCIALE</b>		<b>28</b>	<b>16</b>
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	1	0
Conseiller socio-éducatif	A	1	1
Assistant socio-éducatif	B	1	0
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	0
Educateur territorial de jeunes enfants	A	5	4
Moniteur éducateur	B	0	0
Agent social principal de 2 <sup>nd</sup> classe	C	0	0
Agent social	C	1	1
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe (dont 1 CDI)	C	9	6
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	10	4
<b>MEDICO-SOCIALE</b>		<b>17</b>	<b>13</b>
Cadre de santé 1 <sup>ère</sup> classe	A	1	1
Puéricultrice cadre de santé	A	0	0
Puéricultrice hors classe	A	1	1
Puéricultrice de classe supérieure	A	0	0
Puéricultrice de classe normale	A	1	0
Infirmière en soins généraux hors classe	A	1	1
Infirmière classe supérieure	B	0	0
Infirmière classe normale	B	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	3

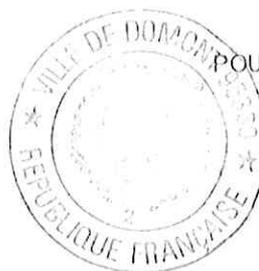
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	7	5
Psychologue Hors classe TNC	A	0	0
Psychologue classe normale TNC	A	1	1
Médecin (vacataire)	A	1	1
<b>SPORTIVE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Educateur des APS TNC	B	0	0
<b>CULTURELLE</b>		<b>8</b>	<b>6</b>
Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1
Assistant de conservation	B	0	0
Assistant d'enseignement artistique TNC	B	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0
Adjoint du patrimoine	C	4	4
<b>ANIMATION</b>		<b>91</b>	<b>77</b>
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2
Animateur territorial	B	2	2
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	3
Adjoint d'animation territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	5
Adjoint d'animation TC	C	45	41
Adjoint d'animation TNC (dont 2 CDI)	C	30	23
<b>POLICE MUNICIPALE</b>		<b>13</b>	<b>9</b>
Chef de service police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> cl	B	1	1
Chef de service police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> cl	B	0	0
Chef de service police municipale	B	0	0
Brigadier-chef principal	C	5	3
Gardien Brigadier	C	7	5
<b>AUTRES (Date de création)</b>		<b>19</b>	<b>17</b>
Collaborateur de cabinet (11/07/1995 – 22/12/1999 – 13/12/2010)		1	1
Juriste (11/03/21)	A	1	1
Chargé de mission Urbanisme Opérationnel (17/03/2016)	A	0	0
Chef(fe) de service urbanisme	A	1	1
Graphiste	C	1	0
Assistante maternelle (21/03/1996 – 07/01/2003)	C	15	14
<b>TOTAL</b>		<b>368</b>	<b>281</b>

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa :

- Télétransmission au contrôle de légalité le :
- Publication sur le site Internet le : 14/12/2022

Signé – par délégation,  
Le Directeur général des services



POUR EXTRAIT CONFORME  
Frédéric BOURDIN  
Maire de Domont

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Domont (47 rue de la Mairie 95330 Domont) dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.*

*La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautif BP 30322 95027 Cergy-Pontoise cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique, et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.*

*La présente délibération est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales*